

# BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

**DOCTRINE**

**Réforme de l'offre au public de titres financiers : impact pour les sociétés qui ne peuvent pas offrir au public leurs titres financiers** → PAGE 53

Hervé LE NABASQUE

**FUSIONS ACQUISITIONS**

**Principe de personnalité des peines et fusion : la CEDH enfonce le clou !** → PAGE 29

Arnaud REYGROBELLET

**CHRONIQUE**

**Droit fiscal** → PAGE 42

Sous la direction de Régis VABRES

**Direction scientifique**

**Hervé LE NABASQUE,**  
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

**Comité scientifique**

**Jean-François BARBIÈRI,**  
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)  
et au CREOP (université de Limoges)

**Alain COURET,**  
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

**Jean-Jacques DAIGRE,**  
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

**Reinhard DAMMANN,**  
avocat associé, cabinet Clifford Chance

**Bruno DONDERO,**  
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

**Paul LE CANNU,**  
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

**Dominique LEDOUBLE,**  
expert financier

**Hervé LE NABASQUE,**  
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

**Daniel LEPELTIER,**  
docteur en droit

**François-Xavier LUCAS,**  
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)  
ancien directeur scientifique

**Catherine MAISON BLANCHE,**  
senior consultant, Allen & Overy LLP

**Hugues MATHEZ,**  
avocat associé, cabinet White & Case

**Didier PORACCHIA,**  
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

**Arnaud REYGROBELLET,**  
professeur à l'université Paris Nanterre

**Xavier VAMPARYS,**  
Directeur juridique corporate, CNP Assurances

**Daniel VILLEY,**  
avocat associé, cabinet Villey Girard Grolleaud AARPI

**Comité de rédaction**

**Droit commun**

**Paul LE CANNU,**  
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

**Didier PORACCHIA,**  
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

**Hugo BARBIER,**  
professeur à Aix-Marseille université

**Edmond SCHLUMBERGER,**  
professeur à l'université Paris 8 - Vincennes Saint-Denis

**Sociétés par actions**

**Hervé LE NABASQUE,**  
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

**Antoine GAUDEMET,**  
professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)

**Sociétés de personnes et autres groupements**

**François-Xavier LUCAS,**  
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)  
ancien directeur scientifique

**Philippe DUPICHOY,**  
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

**Caroline COUPET,**  
professeure à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)

**Audit et contrôle des comptes**

**Jean-François BARBIÈRI,**  
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)  
et au CREOP (université de Limoges)

**Fusions acquisitions**

**Bruno DONDERO,**  
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

**Restructuration des sociétés en difficulté**

**Eva MOUIAL-BASSILANA,**  
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

**Irina PARACHKÉVOVA-RACINE,**  
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

**P-DG, Directeur de la publication** Bruno VERGÉ

**Directrice générale déléguée** Emmanuelle FILIBERTI

**Rédactrice en chef** Audrey FAUSSURIER • **Rédactrice** Perrine SCHOLER

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0422 T 82874 • ISSN 1285-0888

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue  
sur des papiers produits en Autriche et au Portugal, issus de forêts gérées durablement ;  
0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 159 g éq. CO<sub>2</sub>

Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement France 2019 : 375 € HT - Abonnement étranger 2019 : 413 €

Prix au numéro France : 42 € HT - Prix au numéro étranger : 46 €

Le Bulletin Joly Sociétés peut désormais être cité de la manière suivante : BJS janv. 2019, n° 119y6, p. 24.



# SOMMAIRE

Bulletin n° 12 • Décembre 2019

ACTUALITÉ PAGE 7

## DROIT COMMUN

**120h1** **L'ordre des paiements opposé au garant de dettes sociales** PAGE 8

**Jean-François BARBIÈRI**

Cass. 1<sup>re</sup> civ., 24 oct. 2019, n° 18-15852, F-PBI

*Le choix d'imputation des paiements effectués au nom d'une société par son gérant s'impose au tiers qui s'est porté garant de dettes sociales, que ce garant en ait été informé ou non.*

**120g2** **Sort du contrat de travail en cas de non-cumul avec un mandat social** PAGE 10

**Nicolas FERRIER**

Cass. com., 18 sept. 2019, n° 18-19712, F-D

*Sauf novation ou convention contraire, le contrat de travail d'un salarié devenu mandataire social et qui cesse d'exercer des fonctions techniques dans un état de subordination à l'égard de la société est suspendu pendant la durée du mandat social, pour retrouver tous ses effets lorsque celui-ci prend fin.*

**À signaler également** PAGE 12

## SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

**120h2** **Les limites d'une conception monocéphale du groupe de sociétés** PAGE 13

**Patrick KASPARIAN**

CAA Douai, 10 sept. 2019, n° 19DA01375

*En jugeant qu'au regard du droit du travail, un groupe de sociétés est nécessairement fondé par une seule société mère, entreprise dominante, et l'ensemble de ses filiales et sous-filiales, une cour administrative d'appel refuse par-là même la qualification de sociétés mères aux entités instituant un contrôle conjoint à la tête du groupe. La solution conduit à une appréciation restrictive des moyens du groupe dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi relatif à un licenciement économique collectif.*

**120h3** **SAS : le délai raisonnable de convocation d'une assemblée générale** PAGE 16

**Thibault de RAVEL D'ESCLAPON**

CA Paris, 6 août 2019, n° 17/16974

*Dans une SAS, en l'absence de dispositions légales ou statutaires imposant un délai de quinzaine, le juge doit apprécier si le délai en l'espèce est, au regard du contexte invoqué, raisonnable ou, au contraire, si le refus de faire droit à la demande de report est constitutif d'une faute. En dépit d'un contexte relationnel difficile entre les associés, un délai de 10 jours peut être considéré comme raisonnable, et insusceptible de justifier le report de l'assemblée.*

## SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

**120g8** **SCI familiale : reddition de compte et règlement de comptes** PAGE 20

**Jean-François BARBIÈRI**

Cass. com., 23 oct. 2019, n° 17-31653, F-D

*Le caractère familial d'une SCI et l'absence de demande de rapport émanant des associés n'exonèrent pas le gérant de l'obligation de rendre compte de sa gestion au moins une fois dans l'année et n'excluent pas l'existence d'une cause légitime de révocation.*

**120g7 Révocation judiciaire du gérant de SCI pour atteinte à l'intérêt social sur fond de conflit d'intérêts**

PAGE 22

**Julia HEINICH**

Cass. 3<sup>e</sup> civ., 27 juin 2019, n° 18-16861, SCI ASM, F-D

*Constitue une cause légitime de révocation judiciaire du gérant d'une SCI la constatation d'un comportement de ce dernier portant atteinte à l'intérêt social. Un tel comportement peut résulter notamment de la conclusion d'un bail commercial au nom de la SCI avec une autre société dont il était également le gérant et l'associé, en contradiction avec le projet initial des associés et à des conditions défavorables pour la SCI.*

**120g4 Convention réglementée et prescription de l'action en remboursement d'un compte courant d'associé**

PAGE 24

**Bastien BRIGNON**

CA Paris, 2 juill. 2019, n° 16/21648, SARL Vivienne Partners

*La mention du rapport d'un gérant de SARL sur les conventions réglementées indiquant qu'un associé est titulaire d'un compte courant d'un certain montant vaut reconnaissance de dette par la société envers l'associé, de sorte que ce rapport interrompt la prescription de l'action en paiement du compte.*

## FUSIONS ACQUISITIONS

**120h8 Principe de personnalité des peines et fusion : la CEDH enfonce le clou !**

PAGE 29

**Arnaud REYGRABELLET**

CEDH, 1<sup>er</sup> oct. 2019, n° 37858/14, Carrefour France

*L'approche du droit français fondée sur la continuité économique de l'entreprise, qui vise à prendre en compte la spécificité de la situation générée par la fusion-absorption, ne contrevient pas au principe de la personnalité des peines garanti par la Convention EDH. Il est possible de condamner la société absorbante sur le fondement de l'article L. 442-6 du Code de commerce, à raison d'actes commis avant cette fusion-absorption dans le cadre de l'activité de l'absorbée.*

## RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

**120g3 L'expert-comptable désigné par le comité de groupe ne peut exiger des informations relatives au mandat *ad hoc***

PAGE 37

**Gilles AUZERO**

Cass. soc., 9 oct. 2019, n° 18-15305, Sté Diagoris, FS-PB

*Compte tenu de l'exigence de confidentialité qui préside non seulement à la désignation d'un mandataire ad hoc, mais aussi à l'exercice de sa mission, gage de sa réussite, l'expert-comptable désigné par le comité de groupe ne peut exiger que lui soient délivrées des informations relatives au mandat ad hoc.*

**120g9 Société civile : obligation aux dettes des associés et date d'appréciation de la vaine et préalable poursuite de la société**

PAGE 39

**Bernard SAINTOURENS**

Cass. com., 2 oct. 2019, n° 18-11854, F-D

*Dans le cas où la société civile est soumise à une procédure de liquidation judiciaire, la déclaration de la créance à la procédure dispense le créancier d'établir que le patrimoine social est insuffisant pour le désintéresser et peut poursuivre en paiement l'associé, même si la preuve de la vaine et préalable poursuite n'était pas établie à la date de l'assignation en paiement.*

**À signaler également**

PAGE 41

## CHRONIQUE

### **120h0** Droit fiscal

PAGE 42

**Sous la direction de Régis VABRES**

*Sur la période allant du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 30 septembre 2019, l'actualité a été particulièrement nourrie en matière fiscale. Plusieurs décisions importantes ont été rendues en matière de fiscalité patrimoniale et notamment en matière d'opérations de cession de titres. De nouveaux épisodes marquants sont également à relever sur des questions récurrentes (déduction des pertes transfrontalières, discrimination par ricochet) pour lesquelles les réponses apportées ne cessent de s'affiner et où l'influence des normes supérieures est perceptible. Le régime des Initial Coin Offerings (ICO) en matière de TVA a également donné lieu à d'utiles précisions de la part de l'Administration.*

## DOCTRINE

### **120h4** Réforme de l'offre au public de titres financiers : impact pour les sociétés qui ne peuvent pas offrir au public leurs titres financiers

PAGE 53

**Hervé LE NABASQUE**

*L'ordonnance n° 2019-1067 du 21 octobre 2019 portant réforme de l'offre au public de titres financiers laisse à penser, ainsi que le suggérait Lavoisier, que « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme »... à quelques nuances près !*

### **120f0** Impôt sur les sociétés et remboursement après abandon de créance d'un associé : l'obligation naturelle exclut la libéralité

PAGE 62

**Kouroch BELLIS**

*Lorsqu'un associé abandonne sa créance envers la société dont il est associé en raison des difficultés financières que celle-ci connaît, puis que la société connaît un retour à meilleure fortune et le rembourse, cette dernière opération doit, malgré la tendance jurisprudentielle contraire, être analysée comme le paiement d'une obligation naturelle objectivement appréciable en argent et être inscrite en tant que paiement d'une dette sur le bilan de la société, eu égard à l'impôt sur les sociétés.*

## Table chronologique des sources commentées

### 2019

#### MARS

CE, 8 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> ch. réunies, 7 mars 2019, n° 420094.....	p. 42	120h0
CJUE, 27 mars 2019, n° C-201/18, Mydibel c/ État belge.....	p. 42	120h0

#### AVRIL

CE, 3 <sup>e</sup> -8 <sup>e</sup> -9 <sup>e</sup> -10 <sup>e</sup> ch. réunies, 24 avr. 2019, n° 412503, Fra SCI.....	p. 42	120h0
CAA Paris, 9 <sup>e</sup> ch., 25 avr. 2019, n° 17PA03067, Sté Google Ireland Limited.....	p. 42	120h0
CAA Paris, 9 <sup>e</sup> ch., 25 avr. 2019, n° 17PA03068, Sté Google Ireland Limited.....	p. 42	120h0

#### MAI

CE, 3 <sup>e</sup> -8 <sup>e</sup> ch. réunies, 29 mai 2019, n° 414617.....	p. 42	120h0
---	-------	-------

#### JUIN

CE, 9 <sup>e</sup> -10 <sup>e</sup> ch. réunies, 7 juin 2019, n° 429009.....	p. 42	120h0
CJUE, 19 juin 2019, n° C-607/17, Skatteverket c/ Memira Holding AB.....	p. 42	120h0
CJUE, 19 juin 2019, n° C-608/17, Skatteverket c/ Holmen AB.....	p. 42	120h0
Cass. com., 19 juin 2019, n° 17-20559, D.....	p. 42	120h0
Cass. 3 <sup>e</sup> civ., 27 juin 2019, n° 18-16861, SCI ASM, F-D.....	p. 22	120g7
Cons. const., 28 juin 2019, n° 2019-793 QPC.....	p. 42	120h0

#### JUILLET

CA Paris, 2 juill. 2019, n° 16/21648, SARL Vivienne Partners.....	p. 24	120g4
CE, 9 <sup>e</sup> -10 <sup>e</sup> ch. réunies, 10 juill. 2019, n° 411474.....	p. 42	120h0
CE, avis, 10 juill. 2019, n° 429426, SAS Wheelabrator Group.....	p. 42	120h0
L. n° 2019-759, 24 juill. 2019, portant création d'une taxe sur les services numériques et modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés : JO, 25 juill. 2019.....	p. 42	120h0

#### AOÛT

CA Paris, 6 août 2019, n° 17/16974.....	p. 16	120h3
---	-------	-------

#### SEPTEMBRE

CAA Douai, 10 sept. 2019, n° 19DA01375.....	p. 13	120h2
CE, 9 <sup>e</sup> -10 <sup>e</sup> ch. réunies, 16 sept. 2019, n° 431784.....	p. 42	120h0
CE, 8 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup> ch. réunies, 16 sept. 2019, n° 431828.....	p. 42	120h0
CJUE, 18 sept. 2019, n° C-662/18 et C-672/18, AQ et DN c/ ministre de l'Action et des Comptes publics.....	p. 42	120h0
Cass. com., 18 sept. 2019, n° 18-19712, F-D.....	p. 10	120g2

#### OCTOBRE

CEDH, 1 <sup>er</sup> oct. 2019, n° 37858/14, Carrefour France.....	p. 29	120h8
Cass. com., 2 oct. 2019, n° 18-11854, F-D.....	p. 39	120g9
Cass. soc., 9 oct. 2019, n° 18-15305, Sté Diagoris, FS-PB.....	p. 37	120g3
Cass. com., 16 oct. 2019, n° 18-11635, F-D.....	p. 12	120h6
Ord. n° 2019-1067, 21 oct. 2019, modifiant les dispositions relatives aux offres au public de titres : JO, 22 oct. 2019.....	p. 53	120h4
Cass. com., 23 oct. 2019, n° 17-27659, F-D.....	p. 12	120h5
Cass. com., 23 oct. 2019, n° 17-31653, F-D.....	p. 20	120g8
Cass. 1 <sup>re</sup> civ., 24 oct. 2019, n° 18-15852, F-PBI.....	p. 8	120h1
D. n° 2019-1097, 28 oct. 2019, modifiant les dispositions relatives aux offres au public de titres : JO, 30 oct. 2019.....	p. 53	120h4
D. n° 2019-1118, 31 oct. 2019 : JO, 3 nov. 2019.....	p. 7	120j0

#### NOVEMBRE

A., 7 nov. 2019, portant réforme du règlement général de l'AMF : JO, 21 nov. 2019.....	p. 53	120h4
Cass. com., 14 nov. 2019, n° 17-16058, F-D.....	p. 41	120h7
D. n° 2019-1207, 20 nov. 2019 : JO, 22 nov. 2019.....	p. 7	120h9
A., 20 nov. 2019 : JO, 22 nov. 2019.....	p. 7	120h9

Pour soumettre un article au comité de rédaction, merci d'adresser votre fichier à l'adresse suivante :  
[audrey.faussurier@lextenso.fr](mailto:audrey.faussurier@lextenso.fr)